

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mercredi 23 février 2022
18h30**

| | | |
|-----------------|--------------------|--------------------|
| Sont présents : | Denis Losier | Maire |
| | Guy Basque | Conseiller |
| | Rita Benoit | Conseillère |
| | Thérèse Brideau | Conseillère |
| | Joanne Doiron | Conseillère |
| | Chantal Mazerolle | Conseillère |
| | Gilbert McLaughlin | Conseiller |
| | Réaldine Robichaud | Conseillère |
| | Geoffrey Saulnier | Conseiller |
| | Dianna May Savoie | Conseillère |
| | Roger Robichaud | Directeur général |
| | Joey Thibodeau | Greffier municipal |
| Est absent : | Yolan Thomas | Maire suppléant |

1. MOT DE BIENVENUE

Étant donné la pandémie du COVID-19, la présente réunion se fait sans la présence du public, mais avec une diffusion audiovisuelle.

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2022-030-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Centre de St-Pons », 4.2 « Entente avec Villégiature Deux Rivières » et 4.3 « Nids de poules ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Dianna May Savoie déclare un conflit d'intérêts pour une partie du point 5.2 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Demande pour rencontrer le conseil – Bassins versants.

Pour information et suivi.

L'administration présente une demande d'une entreprise pour une rencontre avec le conseil pour un projet de protection et de suivi des bassins versants des rivières Tracadie. L'administration informe aussi le comité que le département de l'environnement n'a pas encore pu rencontrer ladite entreprise pour discuter de cette demande et faire une recommandation au conseil. Le présent point sera discuté lors d'une prochaine réunion.

3.2 Bourses pour les diplômés 2022.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une demande de la polyvalente W.-A. Losier pour savoir si la municipalité va encore accorder des bourses aux diplômés 2022. L'administration municipale présente aussi une note du département des Finances informant le conseil qu'étant donné que le tournoi de hockey sur étang n'a pas eu lieu en 2022, il reste dans le budget du département du Service des activités récréatives et sportives un montant non utilisé suffisant pour donner les bourses 2022.

Résolution: 2022-031-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit recommandé que la municipalité accorde dix bourses de 300 \$ chacune pour les diplômés 2022 de la polyvalente W.-A. Losier.

ADOPTÉE

3.3 Nouvel arrêté de construction.

Pour information.

Lors de la dernière réunion du comité Plénier, des membres du comité ont demandé si les constructions comme les perrons seront exemptés des permis de construction. L'administration municipale présente l'information reçue à cet effet de la CSRPA.

3.4 Demande d'autorisation pour un bâtiment - Article 98 du plan rural – Droit de passage sur la rue Céline.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité sont informés que le propriétaire de ce terrain (NID 20824629) à Tracadie-Sheila veut avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du plan rural pour y construire une habitation à la place du chalet existant. Le comité est informé que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un droit de passage d'une largeur de 9.144 mètres et que ce droit de passage est une voie qui n'a pas été aménagée aux normes municipales et qui permet la circulation d'un seul véhicule. Il y a présentement une autre habitation résidentielle sur le même droit de passage. Le comité est aussi informé qu'il n'y a pas de cul-de-sac à l'extrémité du droit de passage et que certains véhicules pourraient avoir de la difficulté à y effectuer un virage. De plus, la municipalité ne peut confirmer que le droit de passage est suffisamment déneigé pour la circulation des véhicules d'urgence.

Résolution: 2022-032-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte la présente demande.

ADOPTÉE

3.5 Caserne Nord.

Pour information.

Suite à la demande de membres du conseil, l'administration municipale présente les détails financiers pour le projet de la Caserne Nord.

3.6 Centre de Benoit.

Pour information.

Suite à la demande de membres du conseil, l'administration municipale présente les détails financiers sur le Centre de Benoit.

3.7 Modification à l'arrêté sur la rémunération du conseil municipal.

Pour recommandation au conseil.

Suite à une demande de précision du département des Finances, l'administration municipale demande aux membres du conseil les procédures lorsqu'un membre du conseil est en congé de maladie ou lorsqu'il est malade le jour d'une réunion. Le comité est informé qu'il n'y a rien d'indiqué à cet effet dans l'arrêté sur la rémunération du conseil ou dans une politique municipale.

Des membres du comité demandent de confirmer que si un membre du conseil est absent d'un comité ad hoc, il ne serait pas pénalisé.

Résolution: 2022-033-CP

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Thérèse Brideau

QU'il soit recommandé de modifier l'arrêté sur la rémunération du conseil pour que les membres du conseil qui ont un arrêt médical ne soient pas pénalisés d'un montant de 75 \$ pour chaque absence à une réunion.

8 OUI

1 NON

ADOPTÉE

3.8 Demande de modification au plan rural – Projet de résidences multifamiliales.

Pour recommandation au conseil.

Dans ses recommandations pour la présente demande de modification au zonage du plan rural, la CSRPA recommande l'aménagement d'une clôture opaque entre le projet du promoteur et le terrain de l'Académie Sainte-Famille. Après l'étude de cette recommandation, l'administration municipale recommande de ne pas obliger le promoteur à aménager une telle clôture, car celle-ci pourrait faire en sorte de créer un ghetto entre l'Académie Sainte-Famille et les futurs résidents de ce projet résidentiel. Les futurs résidents pourraient vouloir utiliser les services offerts par les organismes de l'Académie Sainte-Famille. Le comité est aussi informé que normalement, on exige une clôture ou une zone tampon lorsqu'il s'agit d'un projet non résidentiel qui est aménagé près d'une zone résidentielle et non le contraire. L'administration présente aussi un courriel de la CSRPA expliquant le but d'avoir une clôture opaque.

Résolution: 2022-034-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé de suivre la recommandation de l'administration municipale et de ne pas exiger l'aménagement d'une clôture opaque pour la présente demande de modification au zonage.

ADOPTÉE

3.9 Académie Sainte-Famille.

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent d'une demande de l'Académie Sainte-Famille pour un partenariat de la part de la municipalité pour un montant de 3 000 \$ afin d'inscrire la municipalité comme partenaire financier à leur étude de faisabilité, chiffrée à 105 000 \$. Ce point sera discuté à nouveau lors d'une prochaine réunion.

4. AUTRES

4.1 Centre de Saint-Pons.

Pour information et suivi.

Un membre du comité informe les membres du comité que présentement le comité de St-Pons n'a plus de président et de vice-président et demande si la municipalité peut les aider.

Le maire demande que l'administration municipale communique avec le comité de St-Pons afin de savoir si le comité a besoin d'aide de la municipalité pour le recrutement de nouveaux administrateurs.

4.2 Entente avec Villégiature Deux Rivières.

Pour recommandation au conseil

L'administration présente une nouvelle entente qui modifie l'entente initiale entre Villégiature Deux Rivières et la Municipalité régionale de Tracadie pour la vente du terrain du Centre de congrès.

Résolution: 2022-035-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé que la municipalité accepte l'entente telle que présentée.

ADOPTÉE

4.3 Nids de poules.

Pour information et suivi.

L'administration municipale informe les membres du comité que la saison des nids de poules est arrivée plus tôt et que le département des Travaux publics inspecte déjà les rues pour les localiser et les réparer. Une conseillère souligne la présence d'eau sur le chemin de la Mer à Val-Comeau et que cela est un élément de sécurité que la municipalité devrait tenir compte.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2022-036-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale

ADOPTÉE

5.1 **Article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) d) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne une question d'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.2 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Les présents points sont discutés à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) g) de la Loi sur la Gouvernance locale et concerne des questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2022-043-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h10 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal